

Communiqué de presse  
Paris, le 25 juin 2024

## Jeux Olympiques : quelle retraite pour nos sportifs ?

À l'approche des Jeux Olympiques d'été de 2024, la fintech Sapiendo, spécialiste du conseil retraite, fait le point sur la retraite des quelques 5 473<sup>1</sup> sportifs de haut niveau français et propose un cas pratique.

**Le saviez-vous ?** Un sportif de haut niveau (SHN) est reconnu comme tel lorsqu'il est inscrit sur les listes ministérielles « Élite », « Sénior », « Reconversion » ou « Relève / Jeunes ». Son nom est proposé par les fédérations professionnelles et validé par le ministère des Sports<sup>2</sup>.

**Valérie Batigne, dirigeante de Sapiendo souligne,** « Atteindre le niveau de sportif de haut niveau exige des sacrifices, y compris pour les droits de retraite, surtout dans les sports non-professionnels particulièrement mis en avant aux Jeux Olympiques. La durée des carrières sportives varie selon les disciplines et après, les athlètes entament une seconde carrière, qui diffère grandement d'un individu à l'autre. Préparer sa retraite peut s'avérer un véritable casse-tête pour nombre d'entre eux ».

### Sportifs de haut niveau « stars » : des carrières dorées mais des retraites très souvent complexes

Parlons d'abord des stars : les membres des équipes de France masculines de football et de handball, les coureurs du Tour de France, les judokas et nageurs olympiques titrés... Ces athlètes de haut niveau, souvent professionnels, cotisent et acquièrent des trimestres pour leur retraite comme les salariés classiques. Après leur carrière sportive, ils parviennent généralement à se reconvertir facilement grâce à leur notoriété. **Cependant la complexité de leur parcours, combinant divers statuts et employeurs, peut rendre la gestion de la retraite délicate, d'où l'importance d'une préparation minutieuse avec des professionnels du sujet.**

**Le saviez-vous ?** La reconversion professionnelle n'est pas simple pour tous. Même quand on a fait une carrière de footballeur professionnel, sport le plus médiatisé au monde, les choses peuvent ne pas être faciles. Un rapport du principal syndicat des footballeurs en Angleterre, Xpro, estime que jusqu'à 40% des joueurs sont ruinés cinq ans après la fin de leur carrière sportive !

### Sportifs de haut niveau « amateurs » et/ou moins sous les feux de la rampe

Toutefois, rares sont les sportifs de haut niveau qui jouissent d'une notoriété internationale, surtout lorsqu'ils s'illustrent dans un sport peu médiatisé, ceux-ci ne vivent pas de leur sport et se trouvent souvent sous le seuil de pauvreté. Ainsi, 4 sportifs de haut niveau sur 10 gagnent moins de 500 € par mois<sup>3</sup> tout compris. Pour eux, la préparation de la retraite peut rapidement devenir un vrai défi car leurs revenus ne leur permettent pas toujours de valider les sacro-saints 4 trimestres par an.

Pour répondre à ce constat, l'État français a mis en place en 2012 un dispositif spécial qui leur attribue des trimestres « gratuits » (non-cotisés) jusqu'à 4 trimestres par an, **et avec une limite portée à 32 trimestres (soit 8 ans) par la réforme de 2023.** Auparavant, la limite était de seulement 16 trimestres. Il faut pour cela remplir les conditions suivantes :

<sup>1</sup> Les chiffres clés du sport 2023, INJEP. Disponible sur : <https://injep.fr/publication/les-chiffres-clefs-du-sport-2023>

<sup>2</sup> Pour en savoir plus : <https://www.sports.gouv.fr/mises-en-listes-ministerielles-1838>

<sup>3</sup> Rapport « Statut des sportifs », Jean-Pierre Karaquillo pour Thierry Braillard, 2015

- ✔ Être inscrit(e) sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau,
- ✔ Être âgé(e) d'au moins 20 ans,
- ✔ Justifier de ressources inférieures à 75% du PASS (34 776 € en 2024), tous revenus confondus,
- ✔ Ne pas avoir déjà cotisé 4 trimestres au régime de retraite de base.

**Cette dernière condition suppose que si un sportif gagne plus de 600 fois le SMIC horaire annuellement, (6.990 € brut), incluant le sponsoring, il valide ses 4 trimestres de retraite sans aide supplémentaire.**

➤ **Seuls environ 500 sportifs, soit moins de 10% des SHN, profitent de ce dispositif chaque année.**

**💡 Le saviez-vous ?** À l'occasion des Jeux Olympiques de Paris, des primes seront accordées aux médaillés : 80 000 € pour l'or, 40 000 € pour l'argent et 20 000 € pour le bronze. Des primes qui seraient « assimilées à des salaires » et imposées au titre de l'impôt sur le revenu<sup>4</sup>.

On peut alors se demander si ces primes feraient également l'objet de cotisations sociales, et notamment retraite ?

**Notons que ce dispositif n'est pas rétroactif.** Ainsi, les anciennes générations de sportifs (avant 2012) peuvent avoir intérêt à racheter des trimestres pour atteindre leur âge de taux plein plus rapidement et avoir ainsi une retraite calculée sans décote.

Les sportifs de haut niveau peuvent obtenir des trimestres de retraite mais pas de points complémentaires, ce qui est limitatif. **Travailler en parallèle**, en utilisant des dispositifs comme la convention d'insertion professionnelle (CIP) et les aides de l'État, est conseillé pour sécuriser à la fois les trimestres et les points de retraite complémentaire.

### Simulation retraite avec et sans bénéfice des trimestres gratuits SHN

Prenons l'exemple de Raphaël, champion multimédaillé de tir à l'arc. Né le 1<sup>er</sup> janvier 1994, il demande à rejoindre la liste ministérielle des SHN en 2012, à ses 18 ans. Il devra attendre ses 20 ans, soit 2014, pour bénéficier du dispositif spécial d'acquisition de trimestres gratuits.

- De ses 20 à ses 23 ans, il poursuit ses études en parallèle de sa pratique sportive. Ne travaillant pas, il va pouvoir bénéficier des 4 trimestres gratuits/an, car il n'a aucune rémunération.
- De ses 24 à ses 29 ans, il rejoint une entreprise en tant que chargé de marketing. Pour que son activité sportive soit compatible avec son nouveau métier, il est à temps partiel. Il va ainsi valider ses 4 trimestres retraite par an et n'est plus éligible au dispositif spécial SHN parce qu'il gagne plus de 75% du PASS.
- À ses 30 ans, qui marquent la fin de sa carrière sportive, il devient coach sportif salarié et cotise normalement pour sa retraite

#### À quel âge Raphaël partira-t-il à la retraite, et avec quelle pension ?

Hypothèses	Âge de départ	Montant de la pension
Départ en retraite à l'âge légal s'il n'avait pas bénéficié du dispositif SHN	64 ans (1 <sup>er</sup> février 2058)	1 498€ net/mois
Départ en retraite à l'âge du taux plein grâce au dispositif spécial SHN	64 ans (1 <sup>er</sup> février 2058)	1 717 € net/mois
Départ en retraite à l'âge du taux plein si le dispositif spécial n'existait pas	66 ans (1 <sup>er</sup> février 2060)	1 801 € net/mois

<sup>4</sup> JOP Paris 2024 : quand la médaille revient (ponctuellement) au Fisc, Village de la Justice, juin 2024

**Conclusion** : si le dispositif n’existait pas, Raphaël devrait attendre ses 66 ans pour partir à taux plein. Grâce au dispositif, Raphaël aura tous ses trimestres dès son âge légal et pourra partir à taux plein dès ses 64 ans. Toutefois son niveau de retraite sera faible.

*Méthodologie :*

*Les simulations sont réalisées pour un homme né le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et qui bénéficie du dispositif spécial d’acquisition de trimestres des SHN entre ses 20 et ses 23 ans. De ses 24 à ses 29 ans, il passe à temps partiel avec un salaire de 10 000 € brut/an et une augmentation de 1,5% par an. À partir de ses 30 ans, il devient salarié à plein temps avec un salaire de 1 900 € brut/mois. On a considéré une évolution moyenne des revenus de 2% par an.*

## Ne faudrait-il pas prévoir un régime de retraite spécial pour l’ensemble des sportifs de haut niveau ?

Les SHN n’ont pas de statut particulier en termes de retraite. Compte tenu de leur carrière sportive, ils vont avoir des difficultés à valider le nombre de trimestres requis pour partir au plus tôt avec le taux plein. Par ailleurs, le montant de leur pension est souvent également impacté, comme on peut le voir dans l’exemple ci-dessus. On peut alors se poser la question d’un régime spécial pour les SHN.

 **Le saviez-vous ?** Les danseurs de l’Opéra de Paris sont les seuls SHN à profiter d’un régime spécial de retraite, avec un âge légal de départ à la retraite fixé à 40 ans et un âge de taux plein fixé à 42 ans.

Contacts presse : Agence FORCE MEDIA

Patricia Ouaki : +33 (0) 6 07 59 60 32 - [patricia.ouaki@forcemedia.fr](mailto:patricia.ouaki@forcemedia.fr)  
Sophie Gauthier : +33 (0) 6 76 04 14 02 - [sophie.gauthier@forcemedia.fr](mailto:sophie.gauthier@forcemedia.fr)

### A propos de Sapiendo :

SAPIENDO-RETRAITE, plateforme innovante de conseil, d’analyse et de prestations retraite sur-mesure, propose une réelle rupture technologique dans l’accompagnement retraite, de la vérification de la carrière à l’optimisation des droits à la retraite. Son ambition est de permettre, en quelques clics, à tous les Français de toucher le maximum de retraite auquel ils ont droit. La FinTech SAPIENDO peut se prévaloir aujourd’hui d’être l’offre la plus complète et la plus fiable du marché en termes d’accompagnement retraite. La solution Sapiendo-Retraite a reçu le label Finance innovation 2016 et a été primée par les professionnels du patrimoine “Service le plus innovant” à Patrimonia.